

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

Avis de mise en candidature

pour les élections des commissaires du 26 octobre 2022
dans l'autorité locale de la DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE

WINNIPEG, le 14 septembre 2022 – Avis est donnée par la présente que la fonctionnaire électorale principale recevra les candidatures pour les postes de commissaire des régions suivantes :

RÉGION EST : trois (3) postes à combler

École/Collège régional Gabrielle-Roy, École Lagimodière, École Noël-Ritchot, École Pointe-des-Chênes, École communautaire Saint-Georges et École Saint-Joachim.

RÉGION NORD ET OUEST : deux (2) postes à combler

École communautaire Aurèle-Lemoine, École communautaire Gilbert-Rosset, École Jours de Plaine, École La Source, École communautaire La Voie du Nord, École Saint-Lazare et École régionale Notre-Dame.

RÉGION SUD : deux (2) postes à combler

École communautaire Réal-Bérard, École régionale Saint-Jean-Baptiste et École Sainte-Agathe.

RÉGION URBAINE : quatre (4) postes à combler

École Christine-Lespérance, École Lacerte, Centre scolaire Léo-Rémillard, Collège Louis-Riel, École Précieux-Sang, École Roméo-Dallaire, École Taché et École Voix des Prairies.

Selon l'article 39 de la Loi sur les élections municipales et scolaires, la période des mises en candidature commence à 8 h, le 14 septembre 2022 et se termine à 16 h 30, le 20 septembre 2022. Les déclarations de candidature ne peuvent pas être acceptées après cette date.

Les déclarations de candidature sont faites par écrit et sont signées par au moins 25 électeurs de la circonscription électorale. Selon l'article 42(1) de la Loi sur les élections municipales et scolaires, chaque déclaration doit être accompagnée par les formulaires N^{os} 13 *Nomination de candidature* et 14 *Déclaration du (de la) candidat(e)*.

Il est possible d'obtenir, sur demande, des formulaires de déclarations de candidature auprès de la fonctionnaire électorale principale Lucille Daudet-Mitchell par téléphone (204 851-8426) ou par courriel (lucille.daudet@dsfm.mb.ca). Les déclarations de candidature peuvent être déposées en personne auprès aux dates et heures précisées. Les déclarations de candidature qui ne sont pas accompagnées des documents requis ou qui ne sont pas remises comme il se doit seront rejetées.

- 30 -

Source:

Joanne McAvoy
Agente des communications
Division scolaire franco-manitobaine
1 204 894-6160
joanne.mcavoy@dsfm.mb.ca

La Division scolaire franco-manitobaine est un réseau de 25 établissements d'enseignement en français, dont un centre d'apprentissage pour adultes, répartis à l'échelle du Manitoba. Vous pouvez suivre les activités de la DSFM sur notre site Internet DSFM.mb.ca et sur nos réseaux sociaux @DSFMecole.

APPRENDRE ET GRANDIR ENSEMBLE